



Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
493 582 571 R.C.S. Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2016

Le présent rapport a pour objet d'exposer l'activité de la Société au cours du premier semestre 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et de l'article 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce rapport comprend :

- I. les comptes semestriels relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016**
 - bilan
 - compte de résultat
 - hors bilan
 - annexes
- II. le rapport semestriel d'activité**
- III. des informations complémentaires**
 - le tableau des flux financiers
- IV. le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**
- V. la déclaration de la personne physique responsable du rapport**

* *
*

Le présent rapport financier semestriel est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

I – COMPTES SEMESTRIELS RELATIFS A LA PERIODE
du 1^{er} janvier au 30 juin 2016
(en euros)

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF

SOCIETE DE CREDIT FONCIER

Au capital de 10 000 000 euros

12, place des Etats-Unis

92127 MONTRouGE Cedex

Arrêté au 30 Juin 2016

R.C.S. NANTERRE 493 582 571

<u>I. ETATS FINANCIERS</u>

BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF	6
HORS BILAN	7
COMPTE DE RESULTAT	8
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	9

<u>II. ANNEXES</u>

A - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE	10
B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
1. PRESENTATION DES COMPTES	11
2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	13
3. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
4. ACTIFS RECUS EN GARANTIE	20
5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	20
6. CONSOLIDATION	20
7. REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	20
8. IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	20
9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	21
10. VARIATION DU CAPITAL	22

<<<<<< ----- >>>>>>>>
 <<<<< ----- >>>>>>>>
 <<<<<>>>>>>>>

Annexe	BILAN ACTIF	(en Euros)	30/06/2016	31/12/2015
2.1.1	Caisse, banques centrales, C.C.P.		456	1 071
	Effets publics & valeurs assimilées		0	0
2.1.2	Créances sur les établissements de crédit		2 015 674 648	2 014 804 639
	Créances sur la clientèle		0	0
	Affacturage		0	0
	Obligations & autres titres à revenu fixe		0	0
	Actions & autres titres à revenu variable		0	0
2.1.4	Participations et autres titres détenus à long terme		4 000	4 000
	Parts dans les entreprises liées		0	0
	Crédit-bail et location avec option d'achat		0	0
	Location simple		0	0
	Immobilisations incorporelles		0	0
	Immobilisations corporelles		0	0
	Capital souscrit non versé		0	0
	Actions propres		0	0
2.2.1	Autres actifs		131 581	66 487
2.2.1	Comptes de régularisation		11 342 646	12 469 414
	TOTAL DE L'ACTIF		2 027 153 331	2 027 345 611

Annexe	BILAN PASSIF (en Euros)	30/06/2016	31/12/2015
	Banques centrales, C.C.P.	0	0
	Dettes envers les établissements de crédit	4 076	3 096
	Opérations avec la clientèle	0	0
2.1.3	Dettes représentées par un titre	2 015 833 290	2 015 932 380
2.2.2	Autres passifs	45 113	106 529
2.2.2	Comptes de régularisation	303 736	259 803
	Provisions	0	0
	Dettes subordonnées	0	0
	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
10	Capitaux propres hors FRBG (+/-)	10 967 116	11 043 803
	Capital souscrit	10 000 000	10 000 000
	Primes d'émission	0	0
	Réserves	62 816	60 437
	Ecart de réévaluation	0	0
	Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
	Report à nouveau (+/-)	935 987	935 798
	Résultat en instance d'affectation (+/-)	0	0
	Résultat de l'exercice (+/-)	(31 687)	47 568
	TOTAL DU PASSIF	2 027 153 331	2 027 345 611

Annexe	HORS BILAN (en Euros)	30/06/2016	31/12/2015
-	<u>ENGAGEMENTS DONNES</u> ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ENGAGEMENTS DE GARANTIE ENGAGEMENTS SUR TITRES <u>ENGAGEMENTS RECUS</u> ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ENGAGEMENTS DE GARANTIE ENGAGEMENTS SUR TITRES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
4	AUTRES ENGAGEMENTS	4 162 644 915	3 470 854 225

Annexe	COMPTE DE RESULTAT Euros)	(en 30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
3.1.1	+ Intérêts & produits assimilés	19 623 117	39 406 107	19 559 405
3.1.2	- Intérêts & charges assimilées	(19 286 765)	(38 710 677)	(19 212 315)
	+ Revenus des titres à revenu variable	0	0	0
3.1.3	+ Commissions (produits)	757 985	1 554 301	753 951
3.1.3	- Commissions (charges)	(4 097)	(7 944)	(3 932)
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de négociation	0	0	0
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de placement	0	0	0
	+ Autres produits d'exploitation bancaire	0	17	0
3.1.4	- Autres charges d'exploitation bancaire	(359 498)	(721 629)	(357 623)
	PRODUIT NET BANCAIRE	730 742	1 520 175	739 486
3.2.1	- Charges générales d'exploitation	(762 429)	(1 394 558)	(793 727)
	- Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations	0	0	0
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(31 687)	125 617	(54 241)
	+/- Coût du risque	0	0	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(31 687)	125 617	(54 241)
	+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(31 687)	125 617	(54 241)
	+/- Résultat exceptionnel	0	0	0
	- Impôt sur les bénéfices	0	(78 049)	(32 530)
	+/- Dotations / reprises du FRBG et des provisions règlementées	0	0	0
	RESULTAT NET	(31 687)	47 568	(86 771)

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF

Tableau des flux de trésorerie (Montant en Euros)	06/2016	06/2015
Résultat avant impôt	-31 687	-54 241
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux dépréciations	0	140 000
Quote-parts de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement		
Produits/charges des activités de financement	19 621 329	19 557 607
Autres mouvements	-159 287	-188 668
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	19 462 042	19 508 939
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-512 569	-451 244
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	0	
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-73 089	3 817
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-98 420	72 256
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-684 078	-375 171
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	18 746 277	19 079 528
Flux liés aux participations		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0	-60 000
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-18 750 000	-18 750 000
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-18 750 000	-18 810 000
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-3 723	269 528
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	11 146 129	10 982 738
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1 071	1 099
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	11 145 058	10 981 639
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 142 406	11 252 266
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	456	587
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	11 141 949	11 251 679
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-3 723	269 528

II. ANNEXES

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF est une société anonyme agréée en qualité de société financière – société de crédit foncier depuis septembre 2011. Elle est régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit et est soumise à la réglementation bancaire. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la société exerce sous le statut d'établissement de crédit spécialisé suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital requirements regulation ».

L'activité principale de la société est l'émission d'obligations foncières bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.513-11 du code monétaire et financier, sur les marchés, aux fins d'opérations de financement, de refinancement ou d'octroi de crédits.

A - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

1. EVENEMENTS DE LA PERIODE

La société CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF n'a pas réalisé d'émission au cours du premier semestre 2016.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Aucun évènement intervenu après la fin de la période intermédiaire et ayant une incidence sur les comptes de l'exercice n'a été constaté.

B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA.

La présentation des états financiers de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été effectué par rapport à l'exercice précédent.

1. PRESENTATION DES COMPTES

1.1 Créances et dettes

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Au 30 juin 2016, CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF a comptabilisé une dette rattachée sur ses comptes courants de trésorerie pour 4 076 Euros du fait du taux d'intérêt EONIA négatif.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé en utilisant des systèmes de notation externes et/ou internes qui permettent d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

1.2 Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

1.3 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « commission (charges) ».

1.4 Provisions

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Aucune provision n'est constatée à ce jour dans les comptes de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF.

1.5 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF.

1.6 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF.

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF n'a pas constaté de charges et produits exceptionnels au 30 juin 2016.

1.7 Impôts sur les bénéfices

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30 %.

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale ; elle est entrée dans le groupe le 1 janvier 2007. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

2 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

2.1 Activité principale

2.1.1 Caisses, banques centrales

	30/06/2016	31/12/2015
Compte Banque de France	456	1 071
<i>Principal</i>	456	1 071
<i>Créances rattachées</i>	0	0
Total	456	1 071

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF a ouvert un compte de numéraire et de réserves obligatoires auprès de la Banque de France le 07 octobre 2014.

2.1.2 Créances sur les établissements de crédit

	<3mois	>3mois<1an	>1 an<5ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	30/06/2016	31/12/2015
Comptes et prêts :	11 141 949	0	998 070 481	990 628 931	1 999 841 361	15 833 287	2 015 674 648	2 014 804 639
· à vue	11 141 949				11 141 949		11 141 949	11 145 058
· à terme			998 070 481	990 628 931	1 988 699 412	15 833 287	2 004 532 698	2 003 659 581
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés					0		0	
Total	11 141 949	0	998 070 481	990 628 931	1 999 841 361	15 833 287	2 015 674 648	2 014 804 639
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							2 015 674 648	2 014 804 639

Les créances à terme sont des prêts accordés à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'activité de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF.

Ces créances sont enregistrées en principal, augmentées des surcotes et diminuées des décotes nettes d'amortissements. En application du règlement 2014-07, les commissions d'octroi de crédit sont comptabilisées avec les créances sur établissements de crédit et ventilées selon la durée des prêts auxquels elles se rattachent.

Au 30 juin 2016, CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF n'a constaté aucune dépréciation de ses créances.

2.1.3 Dettes représentées par un titre

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	<3mois	>3mois<1an	>1 an<5ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	0	0	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	15 833 290	2 015 833 290	2 015 932 380
VALEUR AU BILAN			1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	15 833 290	2 015 833 290	2 015 932 380

Emprunts obligataires (contrevaletur €)

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	30/06/2016				31/12/2015
	≤1an	>1an ≤5 ans	>5ans	Encours	Encours
Euro	-	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<i>Taux fixe</i>		<i>1 000 000 000</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>2 000 000 000</i>	<i>2 000 000 000</i>
<i>Taux variable</i>				-	
Autres devises de l'Union Européenne	-	-	-	-	-
<i>Taux fixe</i>				-	
<i>Taux variable</i>				-	
Dollar	-	-	-	-	-
<i>Taux fixe</i>				-	
<i>Taux variable</i>				-	
Total principal	-	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<i>Taux fixe</i>		<i>1 000 000 000</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>2 000 000 000</i>	<i>2 000 000 000</i>
<i>Taux variable</i>		-	-	-	-
<i>Dettes rattachées</i>				<i>15 833 290</i>	<i>15 932 380</i>
VALEUR AU BILAN	-	1 000 000 000	1 000 000 000	2 015 833 290	2 015 932 380

2.1.4 Participations et autres titres détenus à long terme

Ce poste représente les certificats d'associés de la contribution aux mécanismes de garantie des titres et des cautions.

2.2 Autres comptes de bilan**2.2.1 Comptes de régularisation et actifs divers**

	30/06/2016	31/12/2015
Autres actifs	131 581	66 487
<i>Acomptes Autres impôts (CVAE)</i>	2 064	0
<i>Dépôts de garantie BDF</i>	12 000	12 000
<i>Dépôt FRU</i>	78 492	35 833
<i>Acomptes Impôts sur les stés (Intégrat. Fiscale)</i>	39 025	18 654
Comptes de régularisation actif	11 342 646	12 469 414
<i>Primes d'émission des titres à revenu fixe</i>	7 764 451	8 377 090
<i>Frais d'émission des emprunts</i>	3 518 544	3 876 324
<i>Charges Constatées d'av. Divers Fonctionnement</i>	59 651	216 000
Total	11 474 227	12 535 901

2.2.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2016	31/12/2015
Autres passifs	45 113	106 529
<i>Impôts et taxes</i>	113	106 529
<i>Dividendes à payer</i>	45 000	0
Comptes de régularisation passif	303 736	259 803
<i>Services extérieurs</i>	5 656	4 429
<i>Charges diverses s/Opérations /titres</i>	1 622	0
<i>Honoraires</i>	273 090	247 279
<i>Charges diverses d'exploitation bancaire</i>	315	531
<i>TVA sur factures non parvenues</i>	20 582	7 564
<i>Impôts et taxes</i>	261	0
<i>Contribution sociale de solidarité</i>	2 210	0
Total	348 849	366 332

3 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Produit net bancaire

3.1.1 Intérêts et produits assimilés

	30/06/2016	30/06/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit <i>Comptes à terme</i>	19 623 117 <i>19 623 117</i>	19 559 405 <i>19 559 405</i>
Total	19 623 117	19 559 405

3.1.2 Intérêts et charges assimilées

	30/06/2016	30/06/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	(23 216)	(10 522)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(19 263 549)	(19 201 793)
Total	(19 286 765)	(19 212 315)

Les intérêts créditeurs négatifs sur les comptes ordinaires résultent du taux d'intérêt EONIA ≤ 0 .

3.1.3 Commissions

Dans ce poste, figurent en produits les commissions relatives aux prêts accordés à Crédit Agricole S.A. :

- Commissions de gestion de financement pour 757 985 € au 30/06/2016 contre 753 951 € au 30/06/2015.

Figurent en charges, pour un total de 4 097 € au 30/06/2016 contre 3 932 € au 30/06/2015, les commissions sur titres émis :

- Frais de teneur de titres et d'agent payeur.

3.1.4 Autres charges d'exploitation bancaire

	30/06/2016	30/06/2015
Amortissements des frais d'émission des emprunts	(357 780)	(355 814)
Frais de gestion des comptes bancaires	(1 718)	(1 809)
Total	(359 498)	(357 623)

Dans ce poste, figurent, en charges, les commissions de placement relatives aux émissions d'emprunts obligataires.

Ces commissions ont été d'abord comptabilisées en Charges d'exploitation bancaire, puis transférées au bilan via le poste Produits d'exploitation bancaire.

Ces commissions sont étalées linéairement sur la durée de vie des émissions.

3.2 Charges d'exploitation**3.2.1 Charges générales d'exploitation**

	30/06/2016	30/06/2015
Impôts et taxes	(2 556)	(35 672)
Honoraires	(410 545)	(314 272)
Redevances	(62)	(3 561)
Services extérieurs : refacturation Crédit Agricole S.A.	(339 101)	(293 242)
Services extérieurs (facturés et payés)	(10 164)	(6 980)
Autres Produits et charges d'exploitation non bancaires	(1)	(140 000)
Total	(762 429)	(793 727)

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF ne provisionne pas la contribution sociale car son impôt sur les sociétés est inférieur à l'abattement qui s'applique à cette contribution.

3.2.2 Frais de personnel

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF n'emploie pas de personnel.

4 ACTIFS RECUS EN GARANTIE

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF reçoit des créances de Crédit Agricole SA en garantie des prêts qui lui sont accordés.

Ces créances sont enregistrées en hors bilan au compte « Autres valeurs reçues en garantie » pour un montant d'EUR 4 162 644 915 au 30 juin 2016 contre EUR 3 470 854 225 au 31 décembre 2015.

5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF ne possède ni filiale ni participation.

6 CONSOLIDATION

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF est consolidée par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. En conséquence, l'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans le document de référence du Groupe Crédit Agricole SA.

7 REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres des organes d'administration et de direction ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions dans la société.

Aucune avance, ni crédit, n'ont été consentis à ceux-ci au 30 juin 2016.

8 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

9 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

POSTES	DESIGNATION DE L'ENTITE LIEE	Montant
Bilan		
<i>ACTIF</i>		
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	2 015 674 645
Autres Actifs	Crédit Agricole S.A.	39 025
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	2 352
<i>PASSIF</i>		
Dettes sur les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	4 076
Autres Passifs	Crédit Agricole S.A.	45 000
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	214
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	1 622
Compte de résultat		
<i>CHARGES</i>		
Charges bancaires	Crédit Agricole S.A.	24 321
Charges bancaires	CACEIS Corporate Trust	4 097
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole S.A.	339 101
<i>PRODUITS</i>		
Commissions s/comptes et prêts	Crédit Agricole S.A.	757 985
Produits bancaires	Crédit Agricole S.A.	19 623 117
Hors Bilan		
Autres valeurs reçues en garantie	Crédit Agricole SA	4 162 644 915

10 VARIATION DU CAPITAL

	Capital	Primes et réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2014	10 000 000	57 281	935 842	0	63 112	11 056 235
Dividendes versés au titre de 2014			(60 000)			(60 000)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2014		3 156	59 956		(63 112)	0
Résultat de l'exercice 2015					47 568	47 568
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2015	10 000 000	60 437	935 798	0	47 568	11 043 803
Dividendes versés au titre de 2015			(45 000)			(45 000)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2015		2 379	45 189		(47 568)	0
Résultat de l'exercice 2016					(31 687)	(31 687)
Autres variations						0
Solde au 30 juin 2016	10 000 000	62 816	935 987	0	(31 687)	10 967 116

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF est détenue à 100 % (moins 6 actions) par Crédit Agricole S.A.

Le capital social est fixé à 10 000 000 €, divisé en 1 000 000 actions de 10 € entièrement libérées.

II – RAPPORT SEMESTRIEL D’ACTIVITE

Analyse de l'activité et des résultats de Crédit Agricole Public Sector SCF au 30 juin 2016

PRESENTATION DE LA SOCIETE

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF est une Société anonyme à conseil d'administration, dont 99,99% des actions sont détenues par Crédit Agricole S.A.

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF, sous l'ancienne dénomination de CREDIT AGRICOLE EXPORT CREDIT AGENCIES SCF, a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, le 1er septembre 2011, le statut de Société financière - Société de Crédit Foncier au sens des articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier.

Le statut de Société financière ayant été supprimé le 1^{er} janvier 2014, CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF exerce, depuis cette date, sous le **statut d'établissement de crédit spécialisé** au sens des nouveaux textes européens, statut automatiquement conféré aux sociétés financières n'ayant pas opté pour le statut national de société de financement (cf Evolution règlementaire infra).

Son objet social est la détention d'expositions sur des personnes publiques et leur refinancement par émissions d'obligations foncières notées [AAA (Standard & Poor[®]), Aaa (Moody's)]. Les obligations foncières émises sont sécurisées par un collatéral constitué de créances sur des personnes publiques détenues par des entités du Groupe Crédit Agricole.

Ces obligations sont émises dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés de crédit foncier et dans le cadre de limites fixées par un Programme d'émissions défini par le Conseil d'administration de la Société. Les produits de ces émissions sont simultanément et exclusivement affectés à la mise à disposition auprès de Crédit Agricole SA de prêts à terme dans les mêmes termes et conditions que les obligations foncières émises par la Société ; Crédit Agricole SA re-prête ces ressources aux apporteurs des expositions publiques.

Conformément à ses statuts, Crédit Agricole Public Sector SCF ne détient ni filiale ni participation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF sont établis en normes françaises en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur applicable en France aux entreprises du secteur bancaire.

Leur présentation est identique à celle utilisée pour les arrêtés semestriel et annuel de l'exercice 2015.

FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

▪ APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, décide d'affecter :

- le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :	47.568,00 €
- diminué de la dotation à la réserve légale :	2.379,00 €
- augmenté du report à nouveau bénéficiaire antérieurement dégagé :	935.798,14 €
- soit un montant total distribuable de :	980.987,14 €

de la manière suivante :

Distribution d'un dividende net de 0,045 € par action pour les 1 million d'actions composant le capital social au 31 décembre 2015 :	45.000,00 €
Report à nouveau :	935.987,14 €

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices 2012 et 2013 et que 60.000 € ont été distribués au titre de l'exercice 2014.

GOUVERNANCE - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 mai 2016 a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur André GAZAL, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 22 mars 2016, en remplacement de Monsieur Hubert DEPINAY ayant démissionné pour la durée restant à courir de son mandat.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 mai 2016 a renouvelé le mandat d'administrateur arrivant à expiration de :

- Monsieur André GAZAL
- Madame Nadine FEDON
- Monsieur Christophe CHURLET
- Monsieur Didier REBOUL
- Monsieur Olivier BELORGEY
- Monsieur Michel ROBERT
- Madame Sandrine POIGNANT-BAILLARGE

Ces mandats ont pris effet à l'issue de ladite assemblée générale ordinaire pour une durée de trois ans et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en 2019, aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Conseil d'administration, réuni le 17 mai 2016 à la suite de l'assemblée générale, a décidé, en application de la réglementation CRD4 et du Code Monétaire et financier (L.511-13 modifié par l'article 3 de l'ordonnance 2014-158 du 20 février 2014) :

- De renouveler, le mandat de Madame Nadine FEDON, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée de trois (3) ans, jusqu'à l'issue de son mandat d'administrateur de la société, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2019, aux fins de statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2018 ;

et de la désigner comme dirigeant effectif de la Société, en application de la position de l'ACPR 2014-P-07 du 20 juin 2014 ;

- de renouveler, le mandat de Monsieur Didier REBOUL, en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, pour une durée de trois (3) ans, jusqu'à l'issue de son mandat d'administrateur de la société, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2019, aux fins de statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2018 ;

et de le désigner comme second dirigeant effectif de la Société aux côtés de Madame Nadine FEDON Directeur général, en application de la position de l'ACPR 2014-P-07 du 20 juin 2014.

- De renouveler le mandat de Président de Monsieur Christophe CHURLET, pour une durée de trois (3) ans, jusqu'à l'issue de son mandat d'administrateur de la société, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2019, aux fins de statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2018 ; Cette nomination n'a soulevé aucune objection de la BCE (réponse du 10 août 2015).

■ PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'EMISSION

Le prospectus de base (visa n° 12-400 de l'Autorité des Marchés Financiers du 6 août 2012) décrivant le Programme d'Euro Medium Term Note pour l'émission d'obligations foncières d'un montant de 10 milliards d'euros (ou son équivalent dans d'autres devises) n'a pas fait l'objet de mise à jour au cours du semestre écoulé.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 22 mars 2016, a autorisé la mise à jour du Programme d'émission et du prospectus de base.

En application de l'article R.513-16, section 4 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration, dans ses séances des 17 décembre 2015, 22 mars et 17 mai 2016, a fixé à :

- 1 milliard EUR (ou contre-valeur en euro des émissions en devises) le montant maximum d'émissions de titres de dettes pour l'année 2016 ;
- 1 milliard EUR (ou contre-valeur en euro des émissions en devises), le montant maximum du programme d'émissions pour le 1^{er} trimestre 2016 ;
- 1 milliard EUR (ou contre-valeur en euros des émissions en devises), le montant maximum du programme d'émissions pour le 2^{ème} trimestre 2016 ;
- 1 milliard EUR (ou contre-valeur en euros des émissions en devises), le montant maximum du programme d'émissions pour le 3^{ème} trimestre 2016.

▪ RATIOS PRUDENTIELS

Rappel :

En application des dispositions prévues par l'article 7 paragraphe 1 et par l'article 425 paragraphe 1 du règlement (UE) n° 575/2013 du CRR, CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF a obtenu de l'ACPR, courant 2014 :

- une dérogation à l'application sur base individuelle des exigences relatives aux fonds propres, aux exigences en fonds propres, au levier et aux grands risques.
La société n'a donc effectué, depuis le 31 mars 2014, aucune déclaration des ratios - devenus trimestriels - de solvabilité, de grands risques et de levier ;
- la levée du plafonnement à 75% des entrées de trésorerie dans le calcul du ratio de liquidité dit « LCR ».
Le ratio LCR est déclaré par CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF depuis janvier 2014.

ACTIVITE ET RESULTATS

Au cours **du premier semestre 2016**, CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF n'a pas réalisé de nouvelle émission d'obligations foncières.

Bilan

Le total du bilan de Crédit Agricole Public Sector SCF atteint 2 027,2 millions EUR au 30 juin 2016 contre 2 027,3 millions EUR au 31 décembre 2015 (en baisse de 192 K EUR).

Le **passif** du bilan est constitué pour l'essentiel du poste « **dettes représentées par un titre** » d'un montant de 2 015,8 millions EUR au 30 juin 2016 contre 2015,9 au 31 décembre 2015.

Ce poste enregistre :

- l'encours des 2 émissions d'obligations foncières à leur valeur nominale pour 2,0 milliards EUR,
- les dettes rattachées à ces titres à la date de clôture de la période : intérêts courus non échus pour 15,8 millions EUR au 30 juin 2016 (99 K EUR par rapport au 31 décembre 2015).

Emissions d'obligations foncières en vie au 30 juin 2016

Series	ISIN	Type	Devise	CV €	Signing	Règlement	Maturité	Durée	Coupon
1	FR0011321892	publique	EUR	1 000 000 000,00 €	18/09/2012	20/09/2012	20/09/2019	7,00	1,875%
2	FR0011508332	publique	EUR	1 000 000 000,00 €	05/06/2013	07/06/2013	07/06/2023	10,00	1,875%
Total				2 000 000 000,00 €				8,50	

Par symétrie, à l'**actif**, le principal poste est constitué des « **créances sur les établissements de crédit** » pour un montant de 2 015,7 millions EUR au 30 juin 2016, en hausse de 0,9 million EUR par rapport au 31 décembre 2015.

Ces créances sont constituées :

- des 2 prêts octroyés à Crédit Agricole SA en contrepartie des ressources levées : d'un montant nominal de 2,0 milliards EUR diminué de la décote restant à étaler sur la durée de vie respective des prêts (- 7,8 millions EUR au 30 juin 2016 contre - 8,4 millions EUR au 31 décembre 2015),
- des intérêts courus sur ces prêts pour 15,8 millions EUR (contre 15,9 au 31 décembre 2015),

- diminués des commissions d'octroi de crédit restant à étaler sur la durée des prêts : - 3,5 millions EUR (contre - 3,9 millions EUR au 31 décembre 2015).

Le poste intègre, en outre, le placement du capital et de la trésorerie en compte courant auprès de Crédit Agricole SA ainsi que les intérêts courus sur ces dépôts pour un montant total de 11,1 millions EUR.

Le poste « **Caisse, banques centrales** » enregistre le dépôt auprès de la Banque de France sur le compte de numéraire et de réserves obligatoires (CNRO) d'un montant de 456 EUR.

Les **comptes de régularisation** et autres actifs / passifs comptabilisent les éléments suivants :

- à l'actif (charges constatées d'avance), essentiellement les primes d'émission négatives (décotes) et les frais d'émission restant à étaler, à la date d'arrêté, sur la durée de vie des obligations (respectivement 7,8 millions EUR et 3,5 millions EUR ; contre 8,4 millions EUR et 3,9 millions EUR au 31 décembre 2015) ;

Les autres charges constatées d'avance et autres actifs s'élèvent à 59,7 K EUR et 131,6 K EUR ;

- au passif, les charges à payer au titre de l'exercice pour un montant global de 348 849 euros principalement des honoraires ainsi que les impôts et taxes habituellement exigibles (IS, C3S, TVA).

Les **capitaux propres** atteignent 11 millions EUR au 30 juin 2016 en réduction de 76 687 EUR par rapport au montant au 31 décembre 2015 sous l'effet de la distribution d'un dividende de l'exercice 2015 (45 000 EUR) et du résultat net déficitaire au 1^{er} semestre 2016 (-31 687).

Cover Pool

Au hors-bilan, les « **autres valeurs reçues en garantie** » (créances destinées à garantir le remboursement par Crédit Agricole SA des prêts qui lui sont octroyés par la Société) calculé sur une base comptable représentent 4 163 millions CVEUR au 30 juin 2016. Au 31 décembre 2015, les « **autres valeurs reçues en garantie** » au hors bilan comptable représentaient 3 471 millions CVEUR.

En application de l'instruction n°2011-I-07, les rapports trimestriels sur la qualité des actifs de la Société sont disponibles sur le site internet de Crédit Agricole SA à l'adresse suivante :

<http://www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Dette/Emissions-Marche/CA-Public-Sector-SCF-Covered-Bonds>

section : 'Informations Réglementaires'.

Le rapport sur la qualité des actifs au 30/06/2016 publié a été établi sur la base des données de gestion au 31/05/2016.

De même, le Rapport Label ECBC au 30/06/2016 de la Société est publié à l'adresse suivante :

<http://www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Dette/Emissions-Marche/CA-Public-Sector-SCF-Covered-Bonds>

section : 'French Covered Bond Label Reporting'.

Résultats

Il convient de rappeler que :

- Les opérations d'emprunts d'obligations foncières et de prêts à Crédit Agricole SA n'ont pas d'impact sur les résultats car ces opérations « miroirs » sont réalisées à la même date et aux mêmes conditions de notionnel, de taux et de maturité ;
- Les charges générales d'exploitation supportées par la société, de même que les frais d'émission sur les emprunts, sont intégralement refacturés au bénéficiaire des financements, au travers de commissions financières comptabilisées en PNB.

Le **Produit net bancaire** du 1^{er} semestre 2016 atteint 730 742 EUR en diminution de 8 744 EUR sur celui au 30 juin 2015 (d'un montant de 739 486 EUR).

Après netting des charges et produits liés aux opérations miroirs de prêts / emprunts, le PNB représente pour l'essentiel :

- la commission de gestion du financement (*Financing Management fees*) (757 985 EUR au 30 juin 2016 contre 753 951 EUR au 30 juin 2015 et 499 779 EUR au 30 juin 2014) refacturant les frais de structure réglés au cours du semestre (frais comptabilisés principalement en charges générales d'exploitation).
- Ce produit est diminué des commissions sur titres (agent payeur, teneur de titres ...) et des frais de tenue de compte comptabilisés en PNB (4 097 EUR au 30 juin 2016 contre 3 932 EUR au 30 juin 2015).
- la rémunération du placement du capital et de la trésorerie en dépôts à terme et compte courant est négative sur le 1^{er} semestre 2016 à -23 216 EUR (-10 522 EUR au 30 juin 2015).
Le rendement des placements ressort ainsi à -0,21% sur la période (contre -0,21% au 1^{er} semestre 2015).

A titre de comparaison, l'EONIA s'est élevé à -0,29% en moyenne sur le 1^{er} semestre 2016 (contre -0,073 au 1^{er} semestre 2015) et l'EURIBOR 1 mois à -0,29% ;

Les charges générales d'exploitation du semestre, de **762 429** EUR (793 727 EUR au S1 2015), correspondent principalement :

- à la PSEE facturée par Crédit Agricole SA : 339 K EUR (contre 293 K EUR au S1 2015),
- aux honoraires (agences de notation, commissaires aux comptes, contrôleur spécifique, conseil juridique, secrétariat juridique) : 411 K EUR (contre 314 K EUR au S1 2015),
- et aux impôts et taxes habituellement exigibles (C3S, CET, TVA) : 3 K EUR (contre 36 K EUR au S1 2015).

Le **Résultat brut d'exploitation** et le **résultat courant avant impôt** au 30 juin 2016 ressortent à -31 687 EUR contre -54 241 EUR au 1^{er} semestre 2015.

Le résultat négatif du 1^{er} semestre s'explique, comme en 2015, par le décalage d'exercice entre l'enregistrement comptable de charges d'une part et des produits correspondants d'autre part.

De fait, le résultat du 1^{er} semestre de l'année [A] intègre des charges d'exploitation payées d'avance au cours de l'année [A-1] alors que les produits correspondants ont été intégralement comptabilisés en résultat au 31/12/[A-1] au travers de la commission de gestion du financement (commission financière répercutant les charges réglées au 2^{ème} semestre).

Ces charges étaient comptabilisées au bilan en compte de régularisation actif conformément aux principes comptables. Il s'agit principalement d'honoraires d'agence de notation au titre de la période 01/09/[A-1] au 31/08/[A], payés en septembre [A-1], et refacturés intégralement au travers de la commission de gestion du financement du 2^d semestre [A-1].

Le **résultat net** au **30 juin 2016** à -31 687 EUR contre -86 771 EUR au 30 juin 2015.

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

Aucun évènement intervenu depuis le 30 juin 2016 n'a d'incidence sur les comptes de la période.

La mise à jour du Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations foncières a été enregistrée en juillet 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de poursuivre sa participation au refinancement du Groupe Crédit Agricole, CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF pourra, en fonction de l'évolution des conditions de marché, réaliser de nouvelles émissions.

La société n'a pas réalisé de nouvelle émission d'obligations depuis cette date.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la société est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Pour réaliser son objet social, le refinancement des entités du Groupe Crédit Agricole, CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF émet des obligations foncières dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés de crédit foncier et dans le cadre de limites fixées par un programme EMTN ayant obtenu le visa de l'AMF et par les agences de notation (notation du programme : AAA par Standard & Poor's et Aaa par Moody's).

Le produit de ces émissions d'obligations foncières est affecté exclusivement à la mise à disposition auprès de Crédit Agricole SA de prêts à terme garantis par des créances éligibles. Les caractéristiques financières des prêts (notamment leur montant en principal, la devise, leur maturité et leurs conditions d'intérêt) sont identiques à celles des obligations foncières émises par la Société dans le cadre du Programme.

Eu égard à l'activité de la Société, strictement limité à son objet social, et aux principes de montage des opérations, ces dernières ne doivent donc pas générer de risques financiers du fait de l'adossement parfait entre les émissions réalisées par CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF d'une part et les prêts octroyés à Crédit Agricole SA d'autre part. Par ailleurs, la Société place ses fonds propres et sa trésorerie en respectant les articles L.513-7 et R.513-6 du Code monétaire et financier en accord avec les agences de notation.

Le Directeur Général de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF est responsable de la mise en œuvre du contrôle interne et de la Conformité. Toutefois, la société ne disposant pas de moyens humains, matériels ou techniques propres, une convention de prestations de services a été conclue avec Crédit Agricole SA qui inclut la réalisation de son contrôle interne (contrôles permanent et périodique, contrôle de conformité, contrôle et surveillance de la maîtrise des risques) au sens de l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissements remplaçant le règlement CRBF 97-02 modifié. En conséquence, les procédures applicables à CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF en la matière, et notamment en matière de mesure et de surveillance des risques, sont celles en vigueur chez Crédit Agricole SA.

▪ PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit sur les prêts octroyés par CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF à Crédit Agricole SA (prêts miroirs des émissions d'obligations foncières) en tant que société de financement du groupe Crédit Agricole est couvert par l'apport en garantie de créances qui répondent à certains critères d'éligibilité prédéfinis avec les agences de notation sélectionnées pour l'octroi d'une notation moyen-long terme des obligations à émettre dans le cadre du Programme. Ce pool de créances peut comprendre toute exposition sur des personnes publiques éligibles à l'actif des sociétés de crédit de foncier selon la définition posée par l'article L. 513-4 du Code monétaire et financier, sous réserve des critères susvisés.

Le risque résiduel de contrepartie résultant du placement des fonds propres et de la trésorerie est très faible car encadré par un dispositif qui restreint notamment la liste des produits de placement autorisés, la maturité maximum et les contreparties autorisées, en accord avec les articles L.513-7 et R.513-6 du Code monétaire et financier.

Les contraintes sont les suivantes :

- Investissement dans des actifs de remplacement évitant le risque de perte en principal composés de dépôts à terme et /ou d'instruments financiers tels que définis par l'article R.513-6 du Code monétaire et financier ;
- Entité dépositaire de dépôts et / ou émettrice d'instruments financiers bénéficiant d'une notation pour ses engagements moyen-long terme supérieure ou égale à une notation minimum définie pour chaque agence de notation.

Le dispositif de mesure et de surveillance des risques de crédit s'appuie sur :

- Le respect de la réglementation et de la qualité des contreparties,
- La convention d'écoulement des fonds propres retenue,
- L'identification des créances apportées en garantie des prêts octroyés et la mesure du taux de couverture de ces prêts.

Au 30 juin 2016, le bilan de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF présente un montant de 2,027 milliards d'euros composé majoritairement des encours de créance de la société. Ils portent presque en totalité sur Crédit Agricole SA et représentent :

- les prêts octroyés à Crédit Agricole SA en contrepartie des ressources levées par CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF (émission d'obligations foncières de 2 milliards d'euros) enregistrés à leur valeur nominale, augmentée des primes d'émission et diminuée des commissions d'octroi de crédit restant à étaler ;
- ainsi que les placements des fonds propres et de la trésorerie en comptes courants et dépôts à terme auprès de Crédit Agricole SA.

Au 30 juin 2016, le montant déposé sur le compte de numéraire et de réserves obligatoires (CNRO) ouvert auprès de la Banque de France en septembre 2015 n'est pas significatif (456 EUR auxquels s'ajoutent environ 4 000 EUR de titres au fond de garanties des dépôts).

De ce fait, le risque de crédit que prend directement la société ne porte actuellement que sur Crédit Agricole SA.

- **Au titre des prêts octroyés** en contrepartie des émissions, ce risque de crédit est couvert par la remise en pleine propriété, à titre de garantie, des créances éligibles, par Crédit Agricole SA au bénéfice de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF, conformément aux dispositions des articles L.211-38 et suivants du Code monétaire et financier et conformément à *l'Issuer collateral security agreement*.

Ces créances éligibles ont, au préalable, fait l'objet d'une remise en pleine propriété au bénéfice de Crédit Agricole SA par certains membres du groupe Crédit Agricole (à ce jour uniquement Crédit Agricole Corporate and Investment Bank « CA-CIB »), conformément aux dispositions des articles L.211-38 et suivants du Code monétaire et financier, à titre de garantie des prêts à terme qui sont consentis par Crédit Agricole SA aux membres du groupe Crédit Agricole conformément au *Collateral security agreement*. Ladite garantie financière confère à son bénéficiaire (Crédit Agricole SA) le droit de réutiliser les créances éligibles concernées conformément à la loi.

Les caractéristiques des actifs apportés en garantie bénéficient des dispositions des articles L.211-38 et suivants du Code monétaire et financier, à savoir la remise en pleine propriété opposable aux tiers

sans formalités des créances apportées en garantie, y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de Crédit Agricole SA.

Taux de surdimensionnement

La Société doit, en outre, respecter les règles de surdimensionnement prévues par les articles L. 513-12 et R.513-8 du Code monétaire et financier, l'article 6 du Règlement n° 99-10 du 9 juillet 1999 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier, et par l'Instruction 2014-I-16 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments d'actifs au moins égal à 105% doit être maintenu (102% avant mai 2014).

Conformément à l'article L. 513-23 du Code monétaire et financier, un contrôleur spécifique est chargé de contrôler le respect par la société de crédit foncier de toutes les obligations lui incombant (dont, en particulier, la conformité des créances apportées en garantie avec les critères définis par la Loi, l'absence de double mobilisation des créances apportées en garantie, ...).

Au 30 juin 2016, les actifs apportés en garantie sont des prêts à l'exportation conclus par CA-CIB, bénéficiant d'une garantie ou d'une assurance-crédit consentie par un Etat ou par une ou plusieurs agences de crédit export bénéficiant de la garantie, ou agissant au nom et pour le compte, d'un Etat. Leur montant s'élève à 4.2 milliards de contre-valeur euros.

CA-CIB identifie le gisement des créances, sélectionne les créances éligibles et actualise mensuellement le pool de créances apportées en garantie.

- **Risque au plan de l'investissement des fonds propres :**

Le risque de crédit de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF est cantonné aux placements des capitaux propres et de la trésorerie de la société (au 30 juin 2016 : 11 millions d'euros de capital). Ces sommes disponibles ne peuvent être investies qu'en actifs de remplacement tels que définis par le Code Monétaire et Financier (article R 513-6), en évitant le risque de pertes en principal et en respectant les contraintes imposées par les agences de notation.

Les placements (11 millions d'euros au 30 juin 2016) sont investis exclusivement dans des comptes courants et dépôts à terme de durée résiduelle de 100 jours maximum auprès de Crédit Agricole SA, actifs éligibles dans la mesure où la contrepartie bénéficie du second meilleur échelon de qualité de crédit pour sa notation CT (notation de Crédit Agricole SA supérieure ou égale à A-2 (court terme) chez Standard & Poor, F2 (court terme) chez Fitch Ratings et P-2 (court terme) chez Moody's.

- **PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE MARCHE ET DE CHANGE**

Conformément à ses statuts qui lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet social, CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF n'a aucune activité de marché autre que l'émission d'Obligations foncières bénéficiant du privilège de l'article L.513-11 du Code Monétaire et Financier et le remplacement des ressources ainsi levées auprès de Crédit Agricole SA à des conditions identiques en taux, notionnel, devise et durée. Par conséquent, une variation défavorable des conditions de marché n'aurait d'incidence que sur la capacité de la société à lever des ressources sur le marché obligataire.

Les risques de marché ne pourraient, par conséquent, provenir que du placement des fonds propres et de la trésorerie de la Société. Or, ces disponibilités ne peuvent être investies qu'en actifs de remplacement tels que définis par le Code Monétaire et Financier (article R 513-6), en évitant le risque de perte en principal.

Dans les faits, les fonds propres et la trésorerie sont investis exclusivement dans des comptes courants et dépôts à terme auprès de Crédit Agricole SA et dans un compte de numéraire et de réserves obligatoires

à la Banque de France (cf. Risque de crédit supra). Aucun risque de marché n'est donc porté par ces opérations.

Le parfait adossement des émissions et des prêts s'applique également à la position de change.

Par conséquent, l'exposition en devises résulterait uniquement des positions en comptes courants ; elle fait l'objet de reporting dans le cadre d'un dispositif de mesure et d'encadrement des positions de change opérationnel mis en place.

▪ **PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE TAUX**

Les emprunts, par émissions d'obligations foncières, et les prêts consentis par CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF à Crédit Agricole SA sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité.

Les conditions de fonctionnement de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF ne l'exposent pas à un risque de taux.

Aussi, le risque de taux est-il limité au remplacement de la trésorerie et des fonds propres.

Mécanisme de protection prévu par la documentation du Programme

Niveau 1 : par construction

Par construction, le passif privilégié de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF est parfaitement adossé à son actif, constitué des prêts octroyés à Crédit Agricole SA. Le niveau d'adossement de ces opérations est mesuré périodiquement. Ainsi, tant que Crédit Agricole SA est en mesure d'honorer ses échéances, CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF ne supporte aucun risque de taux.

Tant que Crédit Agricole SA n'est pas en défaut au titre des prêts octroyés par la Société et que sa notation ne se dégrade pas sous un certain seuil convenu avec les Agences de Notation, tout risque de taux ou de change lié à un différentiel entre les créances éligibles et les obligations de remboursement de Crédit Agricole SA au titre des prêts consentis par la société sera couvert conformément aux stratégies de couverture habituellement adoptées par Crédit Agricole SA.

Niveau 2 : Dégradation de la notation de Crédit Agricole SA et mise en place de swaps de couverture.

Si la notation de Crédit Agricole SA se dégrade sous un certain seuil défini par les Agences de notation (perte d'une des notes court terme : A-1, P-1 ; ou long terme : A2 /Moody's), la société devra conclure des contrats de couverture avec des contreparties éligibles afin de couvrir (i) tout différentiel potentiel entre le taux d'intérêt applicable aux obligations foncières et aux créances éligibles et (ii) tout différentiel potentiel de devise qui résulterait du paiement direct à la société du produit des créances éligibles.

Il est également prévu qu'en cas de mise en place du contrat de couverture mentionné au paragraphe précédent, alors que la Société continue à recevoir ses paiements au titre des prêts consentis par la Société et non pas au titre des créances éligibles, la Société devra conclure des contrats de couverture avec Crédit Agricole SA afin de neutraliser les effets des contrats de couverture conclus par la Société avec les contreparties de couvertures éligibles.

Au **30 juin 2016**, ce dispositif n'a pas été enclenché, la notation de Crédit Agricole SA ayant été maintenue au niveau requis.

Dispositif de mesure et de suivi du risque de taux

En tant que filiale de Crédit Agricole SA, la société applique les normes Groupe en matière de suivi du risque de taux. Celui –ci est assuré par les outils internes de mesure et de reporting du risque de taux d'intérêt global (RTIG).

Toutes les opérations réalisées par CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF relevant du suivi du RTIG sont intégrées dans les outils de mesure et de suivi du risque de taux du Groupe. Elles font l'objet d'un traitement mensuel automatisé qui les intègre à l'architecture mise en place par Crédit Agricole SA pour suivre le risque de taux de ses filiales (ITAC).

La mesure principale du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente, sur chaque période, la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe dans une devise donnée.

Le dispositif de mesure permet de produire les indicateurs nécessaires au suivi des risques :

- Gaps synthétiques (exprimés en euros) toutes devises, consolidant pour toutes les devises les expositions au risque inflation et au risque de taux nominal, et Gaps autres devises que l'euro,
- Gaps taux fixe EURO (exprimés en euros) pour chacune des devises,
- Gaps inflation EURO (exprimés en euros) pour chacune des devises.

Les encours retenus sur chaque sous période sont des encours moyens et les gaps sont calculés par mois jusqu'à la fin de l'année N+1 (soit 13 à 24 mois selon la date de calcul) puis par année civile pour obtenir des gaps sur les 30 prochaines années.

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF produit ces mesures de gap en euro. A noter que les émissions réalisées à ce jour sont en euros.

Tous les éléments d'actif et de passif sont échéancés sans caractère optionnel, à l'exception des fonds propres qui font l'objet d'une convention d'écoulement.

Pour le gap en euro, seul le déséquilibre entre la convention d'écoulement des fonds propres et l'échéancement de leur remplacement fait apparaître un gap statique non nul.

Mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan.

L'encadrement du RTIG est également assuré par une mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le gap considéré.

Au 30 juin 2016, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres, à une variation des taux de + 200 bp, à -20 183 EUR (respectivement - 200 bp à 17 043 EUR), est inférieur à la limite de 100 K euros.

▪ PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE LIQUIDITE

La politique de couverture du risque de liquidité de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF vise à assurer une parfaite adéquation entre les sources et les besoins de liquidité dans divers scénarios.

Elle est déterminée à la fois par les exigences légales et réglementaires applicables aux Sociétés de crédit foncier et par la documentation du programme qui répond aux exigences des agences de notation.

Conformément à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, relatif aux sociétés de crédit foncier, CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF assure, à tout moment, la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours.

Ces besoins de trésorerie s'entendent comme :

- les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- diminués des flux prévisionnels d'intérêts et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- diminués (ou augmentés suivant le cas) des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513 -10.

La politique de couverture du risque de liquidité, imposée par la documentation et par la réglementation, repose sur le dispositif séquentiel suivant fonction de la notation de Crédit Agricole SA :

1. Par construction, en application de la documentation du Programme, le passif privilégié constitué de l'ensemble des obligations foncières émises par CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF est parfaitement adossé à des prêts, miroirs, octroyés à Crédit Agricole SA.
2. En cas de baisse du rating de Crédit Agricole SA, une réserve de cash est mise en place. En anticipation d'un éventuel défaut de Crédit Agricole SA, qui invaliderait la couverture décrite ci-dessus, Crédit Agricole SA s'est engagé, dès la mise en place du programme, à apporter sous condition de rating (perte de deux notes parmi les trois notes court terme : F1, A-1, P-1), une réserve de liquidité correspondant au montant de liquidité à 180 jours ouverts de remboursement de principal et d'intérêts sur les obligations foncières.
3. En cas de défaut de Crédit Agricole SA, les créances exigibles sont transférées.

Dans le cas où cet engagement d'apporter et d'actualiser la réserve de cash ci-dessus ne serait plus honoré par Crédit Agricole SA ou, plus généralement, en cas de défaut de Crédit Agricole SA sur les prêts miroirs des émissions, les créances exigibles apportées en garantie à CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF seraient transférées à son actif. Aucune nouvelle série d'obligations (sauf à des fins d'auto-souscription) ne pourrait plus être émise et la société serait gérée en vue de sa liquidation.

La liquidité serait alors apportée par l'éventuelle réserve de cash disponible, les flux provenant des créances exigibles transférées, et si nécessaire la cession d'actifs sur le marché.

En complément ou alternativement à cet apport de liquidité, de nouvelles séries d'obligations pourront être émises et auto-souscrites en vue d'un refinancement à la BCE, dans la limite légale de 10% du montant du passif privilégié.

Le dispositif de mesure et de suivi de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF s'appuie sur :

- le calcul des besoins de liquidité à 180 jours de la société qui fait l'objet d'un reporting mensuel spécifique à destination de la ligne métier Finances de Crédit Agricole SA.
- et sur le contrôle permanent des ratings de Crédit Agricole SA pour déterminer la nécessité de mettre en place la réserve de liquidité.

PROTECTION CONTRE LE RISQUE COMPTABLE

Pour ce qui concerne le risque comptable, des procédures sont mises en place chez CA SGS, filiale de Crédit Agricole SA qui assure la comptabilité de la société selon un principe de délégation. Elles permettent de garantir la traçabilité de la piste d'audit, depuis la pièce d'origine jusqu'aux états financiers et règlementaires SURFI.

Le dispositif de contrôle permanent comptable s'articule autour de la réalisation des contrôles à trois niveaux :

- Contrôles de 1er degré réalisés par les comptables,

- Contrôles de 2ème degré -1er niveau effectués par les managers en charge du dossier au sein de CA SGS qui font l'objet d'une formalisation sous la forme de dossiers de contrôle spécifiques dont les synthèses sont transmises à l'équipe responsable du contrôle de 2ème degré - 2ème niveau ((DRG/RFG/Contrôle Permanent Finances),
- Contrôles de 2ème degré - 2ème niveau assurés par le service Contrôle Permanent Finances de la Direction des Risques Financiers Groupe (DRG/RFG) selon un plan de contrôles défini annuellement.

PROTECTION CONTRE LES RISQUES OPERATIONNELS

La convention d'externalisation de prestations de services conclue entre CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF et Crédit Agricole SA permet de limiter les risques opérationnels de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF puisque Crédit Agricole SA met à disposition tous les moyens humains, techniques et matériels nécessaires à la poursuite des activités de la société notamment des moyens informatiques et de contrôle interne permanent.

La démarche globale de déploiement du contrôle permanent au sein du groupe Crédit Agricole SA impose aux fonctions centrales de Crédit Agricole SA, comme aux filiales, de mettre en place un système interne de mesure et de surveillance du risque opérationnel, intégré dans le processus de gestion des risques. Elles sont également tenues de mettre en place une procédure d'alerte en cas de survenance d'incidents sérieux. Ces obligations et la méthodologie imposée s'inscrivent dans le cadre du volet risques opérationnels de la réforme de Bâle.

Appliqué à CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF, le dispositif du système de mesure et de surveillance du risque opérationnel couvre deux centres d'activités de Crédit Agricole SA : Paris et Londres.

La cartographie des risques opérationnels de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF a été révisée en 2016 et sera présentée pour validation en Comité de Contrôle Permanent de la Direction de la Gestion Financière de Crédit Agricole SA du 18 novembre 2016.

Le seuil d'alerte d'incident significatif s'élève à 54 K euros, soit 0,5% des fonds propres de base conformément de l'article 26 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et à la note de procédure Groupe NP 2009-09 (dispositif d'alerte relatif aux risques opérationnels dans le groupe Crédit Agricole)

Un seuil d'alerte relatif aux risques opérationnels en cas d'incident significatif a été fixé par le Conseil d'administration, conformément aux procédures du Groupe en la matière.

Plan de continuité d'activité

Les Plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) sont une « exigence Groupe » et sont mis en place et contrôlés par Crédit Agricole SA en tant que prestataire. Le suivi et le contrôle sont assurés par la Direction « Sécurité et Continuité d'Activité » (DRG/SCA) dans le cadre de son pilotage centralisé et enfin par l'inspection générale et les unités dédiées de la ligne métier Audit-Inspection.

Dans le cadre de la convention d'externalisation de prestations de services mentionnée ci-avant, les procédures de sécurité informatique et de continuité d'activité de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF s'appuient sur la politique générale des systèmes d'information inhérente au groupe Crédit Agricole pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant.

Le plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) de Crédit Agricole Public Sector SCF fait partie intégrante du PUPA de Crédit Agricole SA.

Les scénarios pris en compte en 2016 lors des différents tests sont inchangés :

- Indisponibilité prolongée des locaux ;
- Indisponibilité prolongée du site de production informatique ;
- Indisponibilité du personnel et notamment Pandémie Grippale.

Au niveau du scénario de destruction logique des données, Crédit Agricole SA a mené en 2016 des travaux pour s'assurer de la conformité des sauvegardes et restaurations de toutes ses applications.

Sécurité des systèmes d'information :

La sécurité du système d'information est assurée par Crédit Agricole S.A. en tant que prestataire de services et s'appuie sur les procédures du Groupe.

Dispositif de suivi et de contrôle des opérations externalisées :

L'ensemble des activités de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF est externalisé auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre d'une convention d'externalisation de prestations de services.

Les risques liés à cette prestation de services essentielle externalisée sont encadrés par une procédure Groupe.

Le dispositif de suivi de la PSEE vise à s'assurer du respect de la convention.

* *
*

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016 qui vous sont présentés en annexe.

Le Conseil d'administration

III –INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF

Tableau des flux de trésorerie (Montant en Euros)	06/2016	06/2015
Résultat avant impôt	-31 687	-54 241
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux dépréciations	0	140 000
Quote-parts de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement		
Produits/charges des activités de financement	19 621 329	19 557 607
Autres mouvements	-159 287	-188 668
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	19 462 042	19 508 939
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-512 569	-451 244
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	0	
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-73 089	3 817
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-98 420	72 256
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-684 078	-375 171
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	18 746 277	19 079 528
Flux liés aux participations		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0	-60 000
	-18 750	
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	000	-18 750 000
	-18 750	
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	000	-18 810 000
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-3 723	269 528
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	11 146 129	10 982 738
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1 071	1 099
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	11 145 058	10 981 639
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 142 406	11 252 266
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	456	587
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	11 141 949	11 251 679
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-3 723	269 528

**IV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION
FINANCIERE SEMESTRIELLE**

Crédit Agricole Public Sector SCF

Période du 1er janvier au 30 juin 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

PricewaterhouseCoopers Audit SAS

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
SAS au capital de 2 510 460 €

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Crédit Agricole Public Sector SCF

Période du 1er janvier au 30 juin 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Crédit Agricole Public Sector SCF, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit SAS

ERNST & YOUNG et Autres

Emmanuel Benoist

Claire Rochas

**V – DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE
DU RAPPORT**

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 12, Place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
493 582 571 R.C.S. Nanterre

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2016

Mme Nadine FEDON, Directeur Général de CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF

DECLARATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conforme à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

L'information financière semestrielle de la Société, au 30 juin 2016, relatifs à l'exercice en cours ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 40 à 43 du présent rapport.

Fait à Montrouge, le 27 septembre 2016

Madame Nadine FEDON
Directeur Général

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole SA

www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Dette/Emissions-Marché

CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF
Société anonyme au capital de 10 000 000 euros
R.C.S. Nanterre 493 582 571
12, place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex - France